



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Roche, le 20 octobre 2020

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances pour

le préavis 64/2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

| | Séances | | | | | Emoluments | | Signatures |
|------------------------------|---------|---|---|---|---|------------|--|------------|
| | 19.10 | . | . | . | . | | | |
| Rapporteur : M. Mark Brissat | X | | | | | | | |
| Membres : Mme Marlyse Buchs | X | | | | | | | |
| Mme Caroline Lambert | X | | | | | | | |
| Mme Béatrice Dozot | X | | | | | | | |
| Mme Angélique Teixeira | X | | | | | | | |

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis 64/2020 s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Christophe Lanz, syndic, que nous remercions pour sa disponibilité et pour les informations et les réponses détaillées qu'il nous a fournies.

La COVID-19 a entraîné l'économie mondiale dans une période sans précédent et exposé les personnes morales et physiques à des risques imprévus, allant de la perte de revenus et de bénéfices à l'arrêt complet des activités. L'activité économique est en constante diminution, le chômage augmente rapidement et les secteurs font face à d'importantes perturbations ; tous des facteurs qui portent à croire que 2021 nous plongera dans une incertitude économique générale, que les dépenses de consommation privée diminueront et que la production se contractera brutalement.

Dans ce contexte particulier, la Municipalité doit aujourd'hui jongler avec des revenus et des charges souvent stabilisés mais aussi avec des décomptes pas encore finalisés par les services de l'Etat, nous forçant ainsi de naviguer à vue avec des prévisions budgétaires et des statu quo sur les derniers exercices.

Cependant, quelques signaux forts permettent de tenir le cap :

- Le tableau de bord ayant été mis à jour le 30 septembre dernier montre que le plafond d'endettement pour 2021 sera de CHF 5'060'000.00, ce qui est confortable puisque la cote maximale est de CHF 13'000'000.00 pour la législature 2016-2021.
- Le coefficient cantonal d'imposition baisse de 1 point et ce jusqu'en 2023.
- La pérennité du ménage communal, malgré les incertitudes liées aux variations de charges ainsi que des revenus d'exploitation bénéficie d'un fond de réserves péréquatif solide. Il se montait au 31 décembre 2019 à CHF 370'000.00 et il permettrait d'amortir aisément un excédent de charges.
- Certaines acquisitions foncières et leur mise en location vont assurer une source de revenus supplémentaires dès le 1^{er} janvier.

Cependant, le poste de la facture sociale en constante augmentation reste préoccupant et un audit est en cours. Il permettra de se focaliser sur certains points du fonctionnement à l'interne au niveau de la gestion et ainsi de bientôt mieux maîtriser les coûts. Les résultats devraient nous être transmis durant le premier semestre de l'année prochaine.

Maintenir la valeur du taux d'imposition communal pour l'année 2021 à 68 points assurerait de bonnes conditions pour le prochain exercice. Cela nous permettrait aussi d'envoyer un signal rassurant aux contribuables de la Commune qui comme chacun d'entre nous, sont plongés dans un contexte économique parfois difficile et incertain. Cela démontrerait aussi la bonne maîtrise des finances communales puisque cela ferait 8 ans que la valeur d'imposition sera restée inchangée (ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de communes environnantes).

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la Commission des Finances recommandent à l'unanimité, d'adopter l'arrêté d'imposition 2021 tel qu'il a été présenté dans le préavis 64/2020.

vu le préavis no 64/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'arrêté d'imposition 2021

ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2021, avec notamment un taux communal de 68% (les ratifications légales étant réservées).

Ont signé :

Marlyse Buchs

Caroline Lambert

Béatrice Dozot

Angélique Teixeira

Mark Brissat

